



Date de création : 10/07/2018	Auteur : MD/EC	Documents associés :
Participants : E. BARANES, T. BLAYAC, G. CHEIKBOSSIAN, P. MAHENC, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, J-C POUDOU, P. LECTARD, A. MARCIANO, R. MESTRE, A. NGUYEN HUU, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, N. LOPEZ, C. ASSAF, V. NEGRET, C. ANDRE.	Représentés : B. MAGDALOU, F. RICCI, E. LAVAINE, R. PLANTON, M. LEVITA.	Membres de droit et invités : M. LAGARDE (Vice Doyen) M. MAGLIARI (Responsable Administratif) Mme COLOMBIER (Direction - Assistante de direction) Mme DUTILH (Direction - Gestionnaire)

24 présents ou représentés sur 39 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 09h30.

FORMATION PLENIERE

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 28 mai 2018
- V. Évaluation des enseignements
- VI. Frais de gestion des DU
- VII. UE facultative : engagement étudiant
- VIII. Demande de financement de licences Mob-lab
- IX. MCC 2018-2019
- X. Jurys d' Examens 2018-2019

FORMATION RESTREINTE

Proposition des services prévisionnels des enseignants 2018 -2019

Formation plénière

Le Doyen accueille Christian Assaf, personnalité extérieure nommée (PEN) représentant le Conseil Régional Occitanie et l'invite à se présenter. C. Assaf explique qu'il est heureux de siéger au Conseil de l'UFR d'Economie d'abord en tant qu'ancien étudiant de cette UFR et ensuite en tant que Conseiller Régional. Il est heureux de pouvoir contribuer aux croisements des deux composantes de l'UM dans lesquelles il siège, l'institut Moma et l'UFR Économie. L'UFR peut compter sur son aide et son soutien pour les projets à venir.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Michel, collègue A (Professeurs), est nommée secrétaire de séance.

2. Informations générales

- **Journée des anciens**

M. Mirabel soumet quelques propositions d'évolutions et d'innovations par rapport à l'année dernière :

- Journée programmée le 11 octobre 2018, soit plus tardivement, afin de permettre aux étudiants de master d'être présents et de faciliter l'organisation de la venue des lycées.
- Remise de prix aux majors de L1, L2, L3, M1 mais aussi cette année aux majors de M2 (par parcours). Un mail sera envoyé aux responsables de Master pour qu'ils puissent faire venir un ancien pour cette remise des prix (parrain de promotion) et qui pourrait participer à l'un des ateliers organisé l'après-midi.
- Regroupement des ateliers au rez-de-chaussée et 1er étage afin d'éviter de la déperdition dans les étages.

Programme prévisionnel :

- Accueil des lycéens, intervention de la bibliothèque universitaire, déjeuner au CROUS suivi d'un cours en amphithéâtre.
- Café expert l'après-midi : ateliers thématiques animés par les anciens : énergie, environnement, management public et des collectivités locales, Médias-politique-communication, Transport et logistique, E-économie, Monnaie Banque Finance Assurance
- Table ronde : perspective réseau des anciens ; RESUM, attentes du réseau des anciens
- Remise des prix des majors L1, L2, L3, M1 et M2
- A partir de 19h : moment convivial autour d'un cocktail / Rencontre entre étudiants, anciens et enseignants

Mme Negret (personnalité extérieure élue - PEE) considère que l'initiative est bienvenue. Elle permet aux lycées de se projeter et d'être rassurés sur leur avenir. Cette journée leur permet d'appréhender plus sereinement des études dans le supérieur.

M. André (PEE) indique que lorsque l'on compare les étudiants de l'UFR d'Économie à ceux de Moma, la différence est le réseau. L'initiative leur propose d'accélérer sur ce point. Cela permet également aux professionnels de voir comment les jeunes appréhendent leurs métiers.

M. Mirabel enverra un mail pour demander aux responsables de master 2 de libérer leurs étudiants afin d'avoir une meilleure fréquentation. Il réfléchit à rendre obligatoire cette journée pour les étudiants de L3 dans le cadre de l'UE PPE dont Mme Lectard est responsable.

Pour M. André c'est aussi l'occasion de ramener des fonds à l'UFR et, peut-être, de réanimer le tissu associatif étudiant de l'UFR.

M. Blayac (EC) indique que selon lui, il est important que la table ronde évoque le fonctionnement de RESUM.

M. Mirabel propose un temps dédié à l'explication de RESUM accompagné d'un tutoriel vidéo pendant la journée des anciens.

M. Blayac propose d'organiser une session d'économie expérimentale pour les lycéens. Cela est possible si l'UFR acquiert les licences permettant une connexion avec n'importe quel support, y compris des smartphones. Le Doyen explique que l'achat des licences constitue le point 8 de l'ordre du jour et propose donc d'y revenir.

- **Rencontre Université d'entreprise le 15 novembre 2018 à partir de 15 h**

Table ronde sur le recrutement pour les M2.

Simulations d'entretien de recrutement.

M. Mirabel demande aux responsables de master de libérer les étudiants et de les inciter à participer à cette journée.

- **Simulation d'entretien d'embauche le 10 janvier 2019**

A l'UFR d'Économie, pour tous les étudiants de Master.

- **Projet d'équiper la salle du conseil en mode visioconférence**

A la demande de M. Willinger, du fait des insuffisances de la salle de visio-conférence actuelle, l'UFR se renseigne pour équiper la salle du conseil avec un meilleur équipement. Cela permettrait d'y organiser les soutenances de thèses et les comités de sélection.

M. Mirabel explique que cette demande est déjà à l'étude avec la DISN (contingent UM dans les locaux de l'UFR) dans le but de libérer la salle actuelle de visio-conférence.

Il a été demandé à la DSIN d'en assurer la maintenance.

- **Parcours Sup**

Le Doyen fait part de la demande de la Rectrice d'augmenter les capacités d'accueil en L1. L'UFR d'Économie ayant déjà fait des efforts la réponse actuelle de l'UFR consiste par commencer à demander à ce que les autres licences du site, qui ont des bâtiments identiques, portent leur propre capacité à celle de l'UFR d'Eco.

Concernant les demandes parcoursup à l'UFR Economie, on constate une baisse du nombre d'étudiants sur liste d'attente (encore 251 à ce jour) sachant qu'un étudiant qui dit oui à un choix reste en attente sur ses autres demandes. Cela contribue à un phénomène d'engorgement pour l'ensemble des formations.

- **Procédure recours Master.**

M. Mahenc (EC) demande si, comme l'an passé, les étudiants non retenus en M1 peuvent former un recours devant le rectorat. La réponse est oui. L'an passé était une année transitoire avec sélection à l'entrée du M1 et du M2 et donc recours possible sur l'un et sur l'autre. A partir de cette année, instauration du régime normal : la sélection se fait à l'entrée du M1 ; la contestation ne peut porter que sur ce niveau.

M. Mahenc demande si le fonctionnement reste le même pour le recrutement des masters 1. M. Mirabel suivra l'avis rendu des responsables de master.

M. Blayac demande si les capacités d'accueil votées pour les M1 et M2 seront les mêmes cette année ?

M. Mirabel explique que la capacité d'accueil s'applique par mention et que la capacité du M1 s'applique de fait au M2.

M. Magliari précise que les capacités votées en M2 l'an dernier étaient transitoires due à la réforme du Master.

- **Occupation des locaux**

L'UFR accueille de nouveaux MCF à la rentrée. Il a été demandé à certains doctorants de libérer leurs bureaux et de se déplacer dans des salles d'accueil pour les doctorants afin de permettre aux nouveaux enseignants d'être accueillis dans de bonnes conditions.

M. Mulkay se félicite pour les conditions d'accueil des nouveaux recrutés mais considère qu'on est très loin d'une solution juste de répartition des locaux entre unités de recherche du fait de la position du directeur du CEE-M (la discussion a lieu au niveau de l'UFR et des DU).

Le Doyen informe que le statut de la salle d'éco expérimentale existante constituait un point de blocage qui va être levé. Les discussions vont reprendre.

3. Appel à questions diverses

Question de M. NGUYEN HUU :

"Quels sont les détails du projet de salle de marché en cours à la faculté, à savoir

- quel degré de certitude sur la mise en place de ce projet est atteint ?

- quel coût fixe et coût annuel d'un tel projet ?

- quel enseignement pourrait en bénéficier ? De quelle manière ?

- quel enseignant chercheur sait actuellement utiliser Bloomberg ou Datastream ?

Un plan de formation est prévu pour les enseignants. Dans le cadre de la convention avec la Banque de France, nous pourrions bénéficier de leur expertise pour former nos enseignants et nos étudiants.

- est ce qu'une collaboration avec MBS qui possède une salle de marché a été envisagée en amont ?"

Les partenariats MUSE vont être privilégiés.

M. Mirabel explique que le projet de MRE au titre de l'appel MUSE *Take Off* a été retenu. 69 500 euros sont acquis pour équiper une salle de marché dans l'UFR, localisée dans la salle actuelle de visio-conférence et qui sera un espace vitré, logé MUSE. L'équipement (licences Bloomberg et Datastream) et la maintenance de cette salle sont estimés à 16 000 €/an. Le financement repose sur l'idée que la salle peut donner lieu à tous types de formations. Dans ce cadre sont prévues : la création d'un DU, une offre de formation continue destinée aux banques d'affaire via la convention avec la Banque de France, des recettes avec une tarification en 2 blocs (un tarif MUSE pour les autres composantes + 1 tarif pour l'extérieur). L'accès à la salle sera gratuit pour toutes les formations de l'UFR.

M. Nguyen Huu fait un retour d'expérience. Il indique que les salles de marché existantes dans les autres écoles ont un retour sur investissement négatif conduisant à l'abandon de cet équipement. Par contre, permettre d'ouvrir 1 ou 2 postes serait pour lui plus bénéfique et beaucoup moins cher. Les cours sur Bloomberg sont très chers. L'intérêt pourrait être de développer des cours avec des données, par ex en macro.

M. Mirabel indique qu'il s'agira d'une salle innovante d'un point de vue pédagogique. Les conseils de M. Nguyen Huu seront les bienvenus. Si effectivement le fonctionnement est trop coûteux, la solution proposée par M. Nguyen Huu sera envisagée. M. Mirabel propose à M. Nguyen Huu d'apporter son expertise dans ce domaine. M. Mirabel félicite et remercie les porteurs de projet.

M. Mulkay indique que le volume d'étudiants potentiellement intéressés est très important. Beaucoup de cours en finance de l'UFR pourraient bénéficier de cette salle. D'autres utilisateurs pourraient également l'utiliser ce qui permettrait d'augmenter les recettes. Benoît MULKAY converge sur l'idée de développer de nouvelles pratiques pédagogiques à partir de cette salle (un petit robot assurera une aide locale aux utilisateurs et une coordination éventuelle avec des extérieurs). Il informe que le Master MBFA y assurera plusieurs cours.

Mme Seyte informe que le projet s'est inspiré de la salle de marché de Sherbrooke qui fonctionne très bien. Le projet est financé dans le cadre des projets MUSE. Selon elle, c'est une belle opportunité pour l'UFR. Plusieurs intervenants du Master MBFA maîtrisent les grosses bases de données. Le projet déposé prévoit une formation Bloomberg et un technicien d'appui. Les données Bloomberg de la salle sont les cotations chaque ¼ d'heure. Cette salle des marchés se montera dans la salle de visioconférence actuelle. La salle devra être ouverte sur l'extérieur, une vitre sera prévue.

M. Blayac demande si les étudiants des autres masters pourront utiliser cette salle. M. Nguyen Huu répond que les données ne correspondent peut-être pas à ce qui est recherché dans les autres masters mais qu'ils peuvent disposer de données macro et données micro sur les entreprises cotées. M. Mirabel certifie que l'accès à la salle sera gratuit pour les formations de l'UFR.

Questions de M. MAGDALOU

- Les services prévisionnels d'enseignement seront soumis au vote demain. Dans beaucoup d'Universités, le nombre d'heures complémentaires pour les titulaires est cadré, avec une limite souvent fixée à 96 HETD par année universitaire (exemple : <https://www.univ-paris-diderot.fr/file/1387/download?token=xP0kJcET>). Au regard du tableau fourni par Emilie, ce nombre est très largement dépassé pour certains enseignants-chercheurs. Sachant que ces heures, rémunérées, se font au détriment des autres activités prévues dans le contrat de travail - en particulier la recherche - **ne conviendrait-il pas de fixer une borne supérieure « raisonnable »** ? Je précise également que, si certains enseignants-chercheurs le font pour « rendre service » à l'UFR afin de couvrir toute l'offre de formation, ces heures de cours ne sont jamais déclarées libres, ce qui empêche les autres enseignants-chercheurs de se positionner, éventuellement, sur elles.

M. Mirabel explique que ce n'est pas réglementaire de fixer une borne d'heures complémentaires et qu'il y a un besoin pour l'UFR. Il ne faut pas opposer enseignement et recherche. Il rappelle les modalités de calcul du temps de travail d'un EC : 192 d'enseignement en présentiel *4 (préparation des cours) = 800 h et 800 h pour la recherche.

M. Mahenc constate qu'il est de plus en plus difficile de combiner le travail d'enseignement et de recherche.

M. Mirabel indique que les heures complémentaires sont essentiellement prévues pour effectuer les heures de TD. . Le Doyen précise qu'en effet une AG de l'UFR, tenue 3 ans auparavant, a posé le principe qu'un CM pris en HC par un EC est conservé pendant 3 ans puis remis au pot commun, mais cela n'a jamais été voté.

	ECO_DIR_PV_20180710_compte rendu.VF sans filigrane.docx	4/8
--	---	-----

M. Cheikbossian est d'accord sur le principe, cependant il trouve qu'il devrait y avoir une limite concernant la partie cours magistraux. Il souhaiterait qu'une règle précise soit mise en place.

Dans le cadre de la démarche qualité, M. Mirabel demande à M. Cheikbossian de s'investir dans un prochain point concernant l'affectation des cours magistraux hors M2.

Mme Michel souhaite souligner qu'il n'est pas nécessaire de monter une commission avec plus de règles. Elle considère que la répartition peut se faire en deux temps (heures statutaires puis HC) et que l'on peut aller vite sur ce dossier puisque les règles ont déjà été établies : CM dans les services statutaires et pointage des 3 ans pour les CM en HC. M. Cheikbossian et M. Mirabel souhaiteraient que les règles soient plus explicites. M. Blayac, quant à lui, est plus favorable à une réunion de répartition des cours.

- A la rentrée de septembre, les ouvertures de postes MCF et PR seront décidées à l'UFR. Il est question, pour l'UFR d'Économie, d'ouvrir 4 postes pour la rentrée 2019. **Pourrions-nous avoir les supports (numéros) de ces postes, ainsi que le nom des derniers titulaires ayant occupés ces postes ?**

Les supports vacants :

05 MCF 0111 Alain Marciano

05 MCF 0116 Julie Rosaz

05 PR 0014 Claude Bismut

05 PR 0061 Jacques Aben

Ces 4 supports de poste seront discutés lors du conseil d'UFR et du Conseil du DS en septembre prochain. M. Baranes souhaite en discuter avec les directeurs d'unité. Il précise qu'il rencontre un problème avec le directeur du CEE-M qui, à ce jour, est indisponible, ne veut plus siéger en DS et ne veut pas envoyer un DU Adjoint pour discuter. Il recontactera Brice Magdalou en septembre.

Question de M. Ricci, par M. Blayac

- Achat d'une Licence adobe illustrator sur les postes de la salle informatique
- Borne de recharge électrique

M. Mirabel porte à l'attention qu'il souhaite que les porteurs de questions diverses soient présents. Le Doyen fera remonter la demande à l'Université ; l'UFR n'est pas compétente.

4. Approbation du PV du 28 mai 2018

Aucune remarque particulièrement n'étant faite, le PV est soumis à l'approbation du Conseil.

(Avis favorable, 24 pour, 1 ne prend pas part au vote)

5. Évaluation des enseignements

M. Mirabel remercie l'équipe administrative impliquée dans le projet.

L'évaluation s'est déroulée en deux temps :

- Evaluation de chaque enseignement. Le Doyen annonce qu'il va communiquer à chacun sous forme papier les résultats de l'évaluation de ses propres enseignements.
- Evaluation des formations. Il passe la parole à Mme Rey-Valette

Mme Rey-Valette rappelle que l'évaluation se fait par vague. Cette année, elle a concerné les L1 (118 répondants sur 566 étudiants) et les M1 (100 répondants sur 350 étudiants). Le questionnaire est commun à toute l'Université. Il est organisé en 3 parties : évaluation globale, par composante et par items (liste des composantes et des items et résultats seront accessibles sur le site de l'UFR). Il est scoré en 4 niveaux : très satisfait / plutôt satisfait / plutôt pas satisfait / pas du tout satisfait. L'équipe évaluation de l'UFR a sélectionné un certain nombre d'items pour pouvoir réaliser un suivi dans le temps puisque le dispositif d'évaluation est pérenne.

L'enquête repose sur un formulaire proposé par l'Université. Il s'agit d'un formulaire long. En termes de traitement, nous avons choisi des indicateurs à suivre chaque année afin de faciliter le travail.

Ce powerpoint sera mis en ligne et disponible à l'ensemble des membres du conseil.

Les points négatifs :

	ECO_DIR_PV_20180710_compte rendu.VF sans filigrane.docx	5/8
--	---	-----

- L'information sur les débouchés
- Les horaires d'ouverture des services administratifs (scolarité)
- Le nombre de contrôle continu
- La communication des résultats
- La climatisation des locaux

M. Mulkay souligne le faible taux de réponse et les biais nombreux sur le profil des étudiants répondants. Il suggère d'intégrer des réponses filtrées au questionnaire. Suggestion retenue.

Mme Michel pense que pour améliorer le taux de réponse, il peut être envisagé d'organiser le passage des étudiants en salle informatique pendant une séance de TD. Suggestion retenue.

M. Assaf indique que selon lui le site internet est un point d'entrée très stratégique. M. André pense que le site est essentiel mais qu'en l'état, il souffre d'un déficit d'images. M. Poudou informe que le site de l'UFR est intégré au site de l'Université, tout n'est donc pas possible. Il félicite Julien D'Alessandro pour son travail de mise à jour du site de l'UFR.

M. Mirabel ajoute que la visite virtuelle est également très fréquentée par les lycéens. M. André trouve qu'il faut renouveler la banque de photo et de vidéo.

Rappel : l'évaluation de la L3 en 2016-2017 :

http://economie.edu.umontpellier.fr/files/2018/05/ECO_eval_formation_L3_2016_2017.pdf

Evaluation de la L1 en 2017-2018 : [lien](#)

Evaluation des M1 en 2017-2018 : [lien](#)

6. Frais de gestion des DU

Cette question fait suite à une question posée par Guillaume CHEIKBOSSIAN lors du précédent Conseil d'UFR. Le Doyen a mandaté le Responsable Administratif pour qu'il s'informe sur les taux de prélèvement sur les droits d'inscription des autres composantes de l'UM.

L'idée est d'avoir plus de recettes pour l'UFR. A la Faculté d'Économie, seulement 10% sont prélevés sur les DU. Le RA indique que les taux varient de 20 à 50 % et que l'UFR d'Économie, avec 10 %, pratique le plus bas taux de prélèvement. Le Doyen propose de porter ce taux à 15 ou 20 %. Si nous passons à 20%, l'UFR recevrait 36 000€. M. Mirabel ouvre la discussion.

M. Mahenc demande leur opinion aux responsables de DU et précise que de plus en plus de candidats à l'entrée en M1 se prévalent de DU, qui fonctionnent comme une mise à l'étrier nomment pour les étudiants étrangers.

M. Lagarde est tout à fait favorable avec cette proposition. Il indique que son DU rétrocedent plus de 20 % et que certains rétrocedent la totalité. Cependant, selon lui, il ne faut pas aller au-delà des 20% car certains DU s'équilibrent tout juste.

M. Blayac est un peu mitigé car il est difficile d'avoir un prévisionnel à long terme. Il considère que les excédents peuvent être reversés à l'UFR mais que se passe-t-il en cas de déficit ? Il considère que le bon combat est la taxe d'apprentissage.

M. Lagarde indique que les DU permettent de pallier le fait que le ministère n'a pas augmenté les dotations de l'Université. Il y a un réel problème de financement de l'enseignement supérieur. Les conditions de travail se dégradent. Indirectement les DU viennent pallier ce manque.

M. Assaf explique que la taxe d'apprentissage sera supprimée dans un an et que les mesures compensatoires ne sont pas encore arrêtées. Christian LAGARDE revient sur les problèmes de financement de l'enseignement supérieur, sur le fait que l'insuffisance de moyen dégrade nos conditions de travail et qu'aucun poste n'est créé.

Afin de ne pas mettre en difficulté les DU, M. Mirabel propose de fixer le prélèvement à 15%.

(Avis favorable 24 pour, 1 contre)

7. UE Facultative : engagement étudiant

Cette question fait suite à la délibération du précédent Conseil d'UFR autour de la question de la Kfet. Le Doyen propose que cette UE rende compte de l'engagement étudiant en L1, L2, L3 sur la base d'un projet porté par un ou

	ECO_DIR_PV_20180710_compte rendu.VF sans filigrane.docx	6/8
--	---	-----

plusieurs étudiants, avec un encadrement pédagogique réalisé par les responsables d'années. Cette UE serait valorisée comme les autres UE facultatives 5 points maximum (sur 300)

Projets : culturels, sportifs, artistique...

M. Mahenc se demande où en est la Kfet ?

M. Assaf raconte comment, lorsqu'il était étudiant, l'animation de la vie étudiante permettait de dégager des ressources financières pour rendre des services aux étudiants (polycop). Il s'agirait selon lui de relancer un contrat moral tout en repensant un modèle économique pour assurer une activité sociale.

M. Blayac considère que ce modèle s'est achevé avec la disparition de la maîtrise. Le Doyen considère que la nouvelle cohérence du niveau Master peut constituer un point d'appui pour relancer l'animation étudiante.

M. André souligne qu'en entreprise, lorsque l'on compare les étudiants des écoles et ceux de l'Université, les étudiants qui viennent de la fac ont une tête bien faite mais sont peu familiers de la prise d'initiative.

M. Blayac souligne qu'il faut montrer l'intérêt à participer et que les EC sont prêts à s'engager en commandant par exemple à la Kfet des pauses colloques ou workshop.

M. Cheikbossian souligne qu'aucun des étudiants élus n'est présent et s'interroge sur l'opportunisme de leur démarche, sachant que plusieurs présidents passés du Gide se sont servis de leur expérience de direction d'association pour intégrer des écoles.

Mme Michel propose qu'on ne considère pas les étudiants aujourd'hui à partir de ce qui a pu être fait dans le passé mais qu'on prenne au sérieux leurs propres attentes pour aller vers des dispositifs d'engagement et que nous soyons prêts à accepter ce qui est important pour eux pour y arriver. Le Doyen rappelle qu'un groupe d'étudiants a été à l'origine d'une conférence l'an passé et que d'autres l'ont contacté pour l'année à venir.

M. Assaf indique que l'association du GIDE, en dehors des moments conviviaux, doit servir de support à l'organisation de manifestations...Il y a un objectif social à préciser.

(Avis favorable 25 pour)

8. Demande de financement de licences Mob-lab

Projet d'acquisition de licences Mob-lab. Proposition de M. Willinger qui a pu expérimenter l'outil toute une année, rapportée par le Doyen et M. Blayac.

Cette plateforme permet de connecter instantanément des étudiants sous forme de jeux économiques.

Les jeux peuvent être paramétrés facilement.

Les points négatifs :

- Logiciel en Anglais
- Logiciel payant à la rentrée

Coût pour 70 étudiants : 1000\$

Chaque enseignant paramètre ses propres jeux. Le système est très souple et utilisable sur les Smartphones.

Tous les enseignants pourront expérimenter cette application avec leurs étudiants.

M. Mirabel a demandé à M. Sala de voir avec la DSIN si cela est possible.

Cela est une bonne manière d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques.

Sous réserve de la faisabilité auprès de la DSIN, M. Mirabel est favorable à la proposition de M. Willinger.

(Avis favorable 25 pour)

9. MCC 2018 – 2019

M. Mirabel rappelle qu'un stage facultatif est possible en L3 et M1, après vérification de l'opportunité des missions pour l'étudiant. L'UE engagement étudiant sera effective dès la rentrée prochaine. Les MCC sont affichées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Cette année, la maquette a changé puisqu'il s'agit d'une matrice imposée par l'Université.

(Avis favorable 25 pour)

10. Jurys d'examens 2018 - 2019

Désignation des président.e.s de jury :

	ECO_DIR_PV_20180710_compte rendu.VF sans filigrane.docx	7/8
--	---	-----

	Semestre 1	Semestre 2
L1	DAVIN	REYMOND
L2	LAGARDE	SEYTE
L3	MICHEL	MICHEL
M1s	Inchangés	
M2s		

Une année diplômante (L3 et M2) est couverte par le même président de Jury

Une fiche de mission des responsables d'année va être produite pour les L1, L2 et L3 pour la mise en place des référents.

(Avis favorable, 25 pour)

Formation restreinte

Proposition des Services prévisionnels des enseignants 2018 – 2019

ATER : les services prévisionnels ont été attribués aux ATER désignés par le DS et confirmés par le CAC mais Mme YILDIRIM Héval vient de se désister. Alexis VESSAT, candidat suivant sur liste d'attente, va être appelé. Son service n'est pas encore intégré dans les services prévisionnels soumis au vote.

Une discussion s'engage sur le recrutement des ATER cette année. Elle est renvoyée au DS.

(Avis favorable 17 pour, 1 abst)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.